



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'État à l'économie SECO

Direction du travail

Point de presse de la Direction du travail

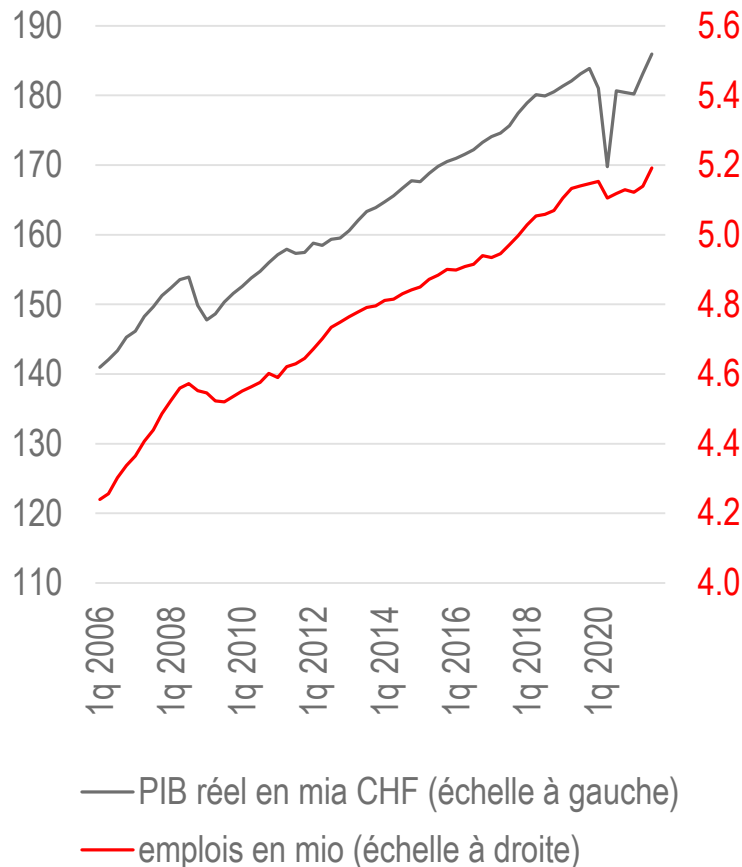
Boris Zürcher, chef Direction du travail

Oliver Schärli, chef Marché du travail et assurance-chômage

Berne, le 7 janvier 2022



PIB et emploi



Sources: SECO, OFS

PIB

- année 2020: recul le plus fort depuis les années 1970
- reprise relativement rapide

Emploi

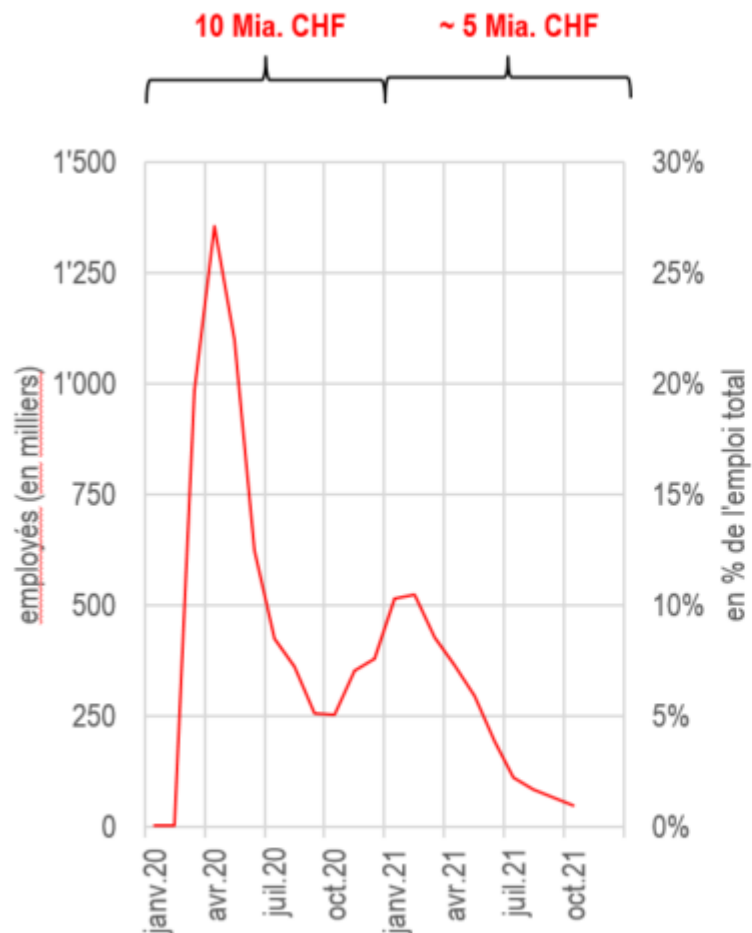
- effets limités sur l'emploi grâce à la RHT
- pas de vagues de licenciements

Entreprises

- mesures de soutien
- aucune vague de faillites



Recours massif à l'indemnité en cas de RHT



Branches choisies, 2020

	Dépenses	Part <u>trav.</u> en RHT	
	Mia. CHF	Avr. 20	Sep. 20
Hôtellerie/restauration	1,78	71 %	20 %
<u>Divert.</u> , loisirs	0,38	51 %	8 %
Commerce	1,45	36 %	4 %
Manufacture	2,18	34 %	11 %
Transport	0,84	30 %	11 %
Total	10,20	26 %	5 %

Branches choisies, 2021

	Dépenses	Part <u>trav.</u> en RHT	
	Mia. CHF	Fév. 21	Oct. 21
Hôtellerie/restauration	1,43	51 %	4 %
<u>Divert.</u> , loisirs	0,25	35 %	2 %
Commerce	0,65	17 %	1 %
Transport	0,48	14 %	4 %
Manufacture	0,60	12 %	2 %
Total	4,63	10 %	1 %

Source: SECO



Composantes des pertes de travail 2020

converties en unités de main d'œuvre moyennes

évolution unités de main d'œuvre 2019-2020:

Total: - 317 000 100 %

Temps de travail:

réduction de l'horaire de travail:

- 237 000

79 %

jours de maladie:

- 27 000

autres motifs (p. ex. indépendants):

- 105 000

vacances:

+ 118 000

Personnes actives occupées:

chômage:

- 39 000

21 %

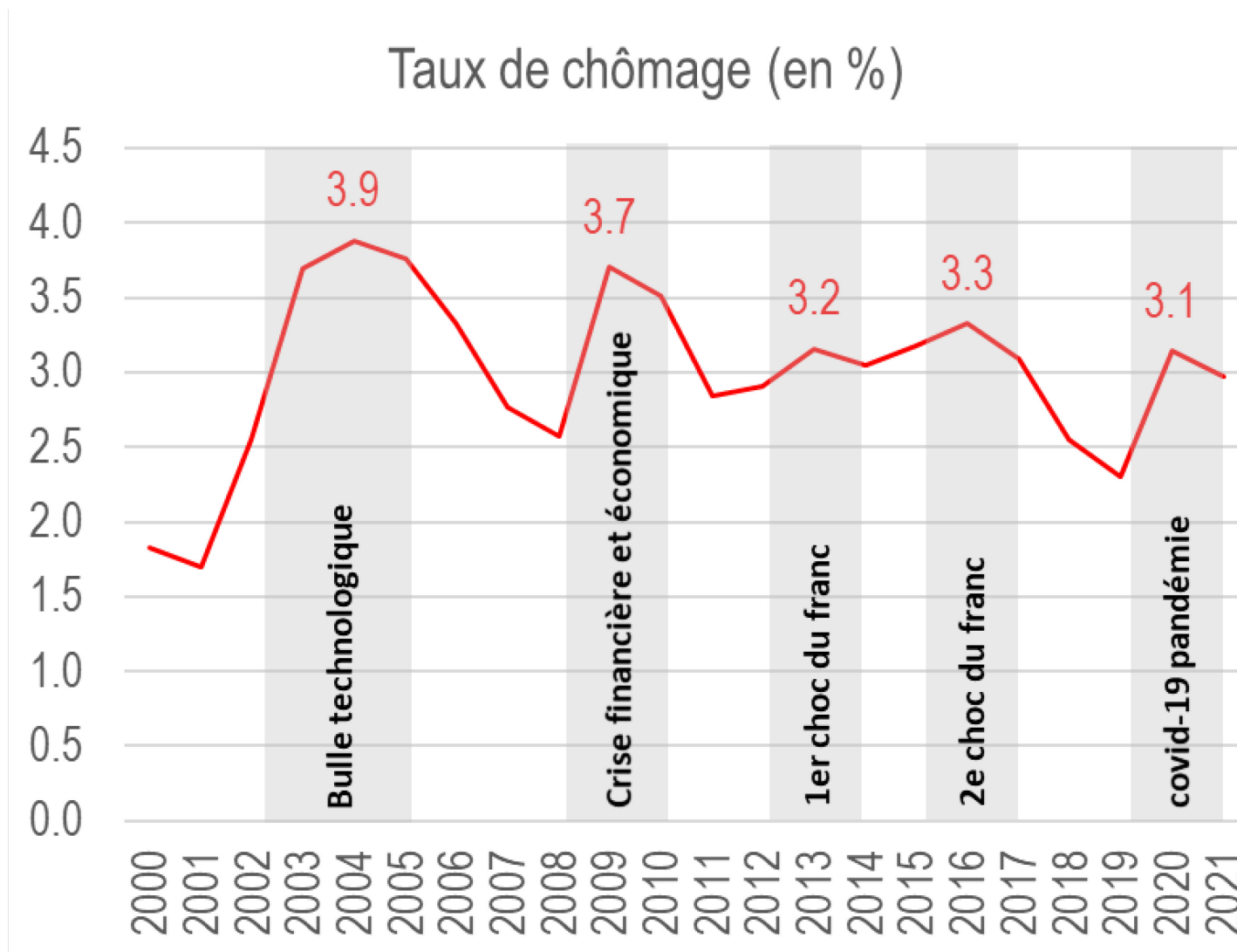
participation au marché du travail:

- 27 000

Sources: OFS, calculs du SECO



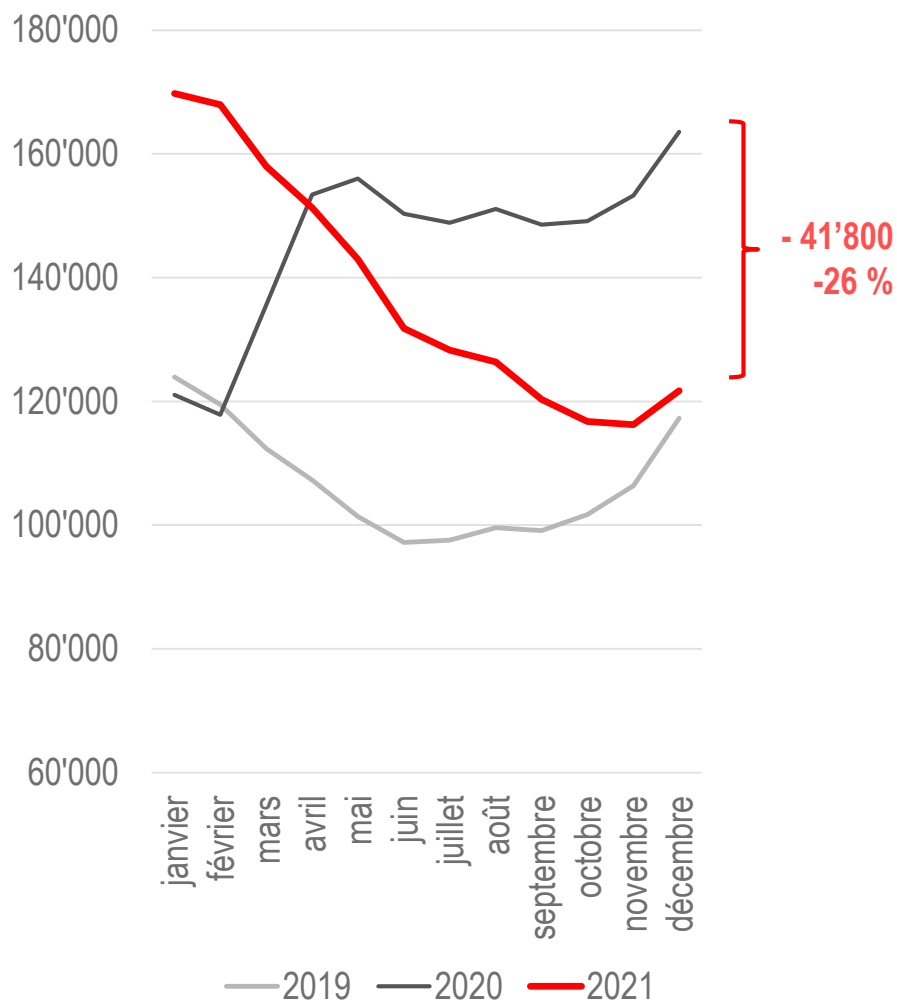
Évolution à long terme



Source: SECO



Évolution mensuelle du chômage



chômeurs:	121 700
par rapport à déc. 2020:	-41 800
par rapport à déc. 2019:	+4 500
taux de chômage:	2,6 %
par rapport à déc. 2020:	- 0,9 PP
par rapport à déc. 2019:	+ 0,1 PP
demandeurs d'emploi:	209 700
par rapport à déc. 2020:	- 50 600
par rapport à déc. 2019:	+ 16 700
chômeurs de longue durée:	29 900
par rapport à déc. 2020:	- 200
par rapport à déc. 2019:	+ 16 200

Source: SECO



Chiffres du chômage de décembre 2021

121 700 personnes étaient inscrites au chômage fin décembre

- + 5 500 par rapport à fin novembre 2021
- - 41 800 par rapport à fin décembre 2020

Le **taux de chômage** s'élevait à **2,6 %** fin décembre

- 2,5 % fin novembre 2021 (+ 0,1 point de pourcentage)
- 3,5 % fin décembre 2020 (- 0,9 points de pourcentage)

Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières se situait à 2,4 % fin décembre.

- fin novembre 2020: 2,6 %

➔ La hausse du chômage en décembre 2021 était uniquement saisonnière. En données corrigées des variations saisonnières, la baisse s'est poursuivie sans ralentissement.



Rétrospective 2021 AC

485 000 personnes étaient inscrites auprès d'un ORP

- 326 000 ont perçu des indemnités journalières (6 milliards de francs)
- 137 000 ont suivi des mesures relatives au marché du travail



Demandeurs d'emploi inscrits et désinscrits

- 280 000 inscriptions
- 330 000 désinscriptions



Indemnité en cas de RHT

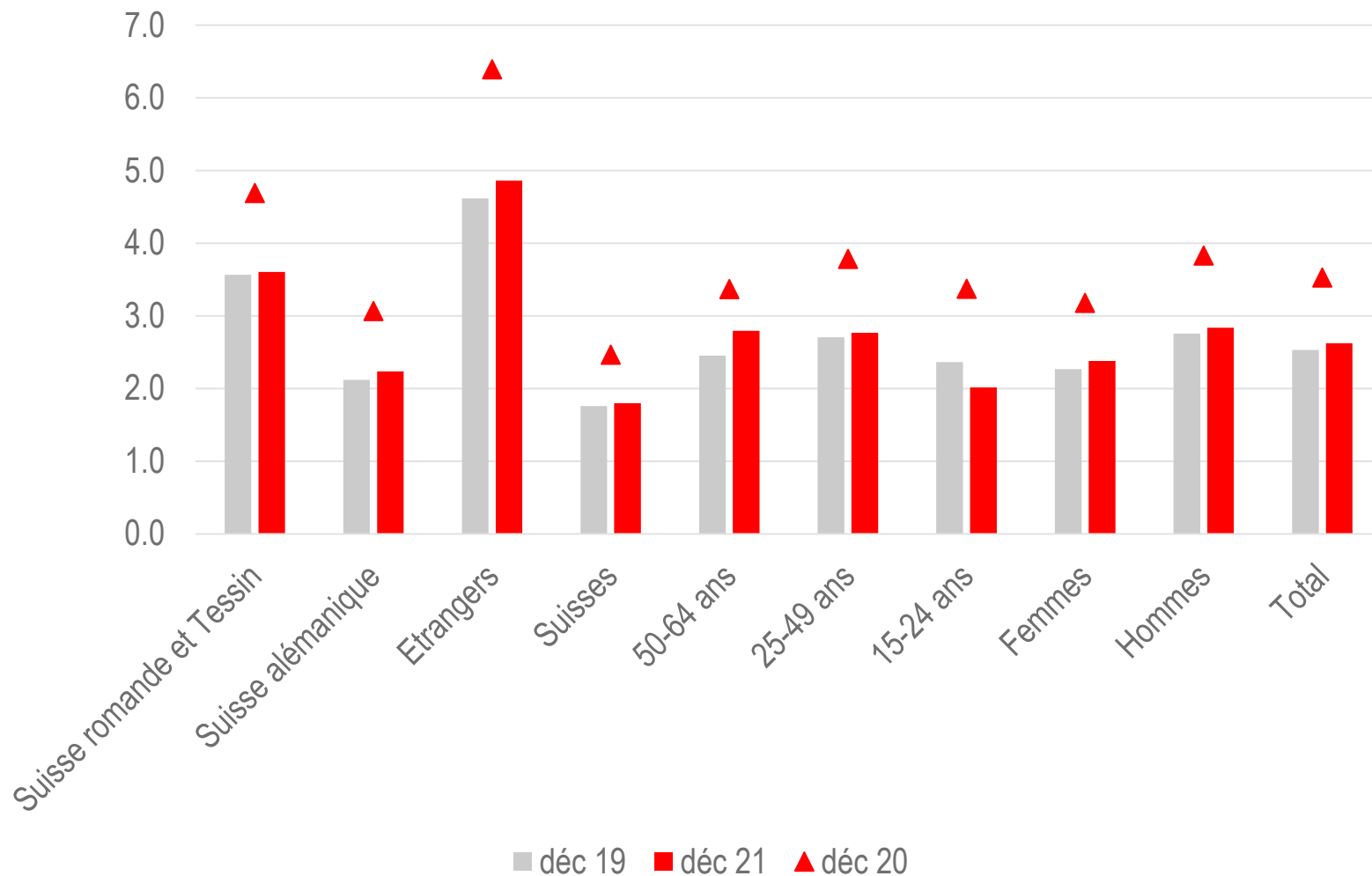
- Jusqu'à 57 000 secteurs d'exploitation ont décompté l'indemnité en cas de RHT
- Jusqu'à 524 000 employés ont été soutenus par l'indemnité en cas de RHT
- 4,6 milliards en indemnités en cas de RHT ont été versés jusqu'à ce jour pour 2021





Taux de chômage selon différentes caractéristiques

taux décembre 2019 / 2020 / 2021 (en pour cent)

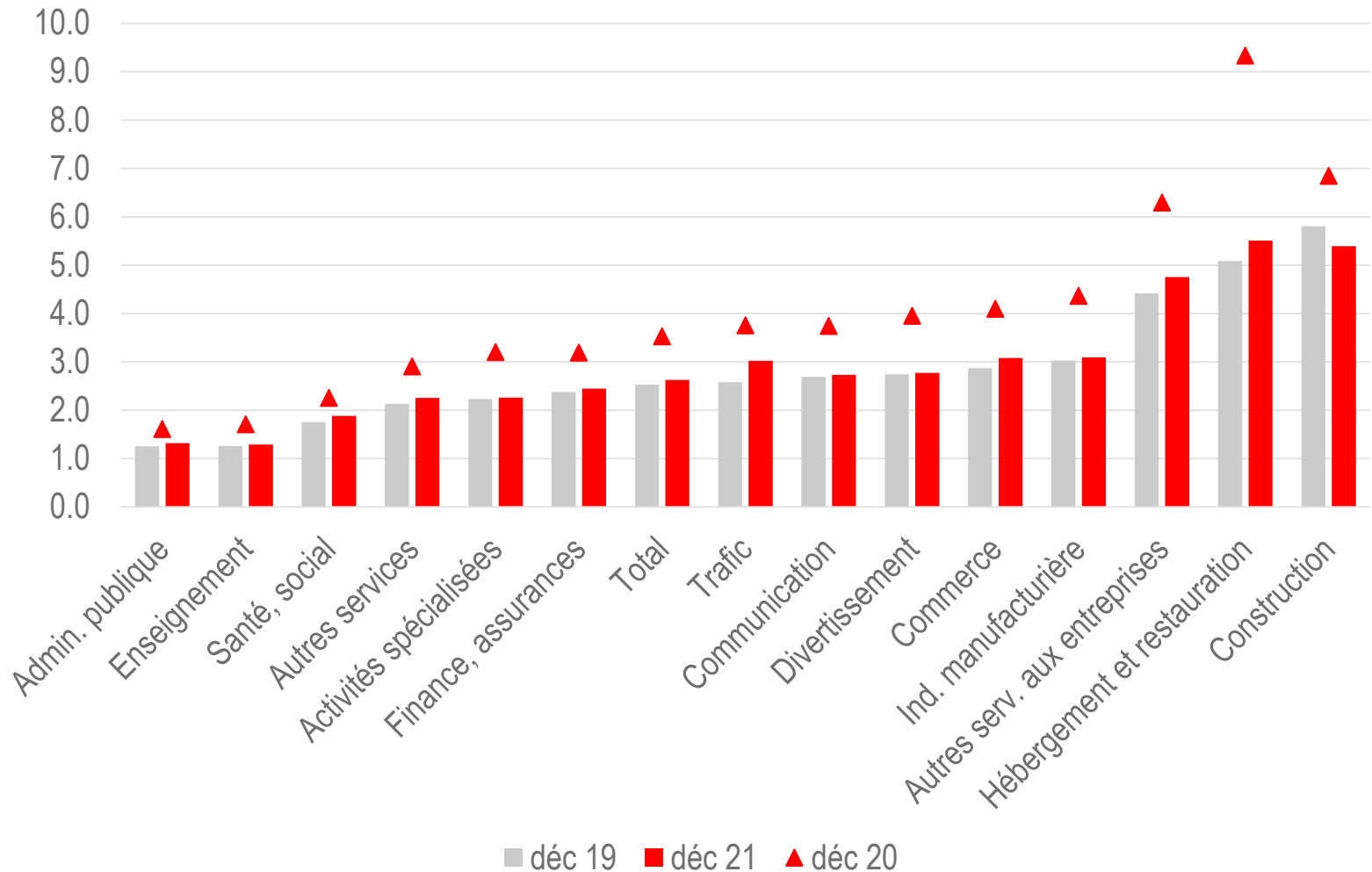


Source: SECO



Taux de chômage selon les secteurs économiques

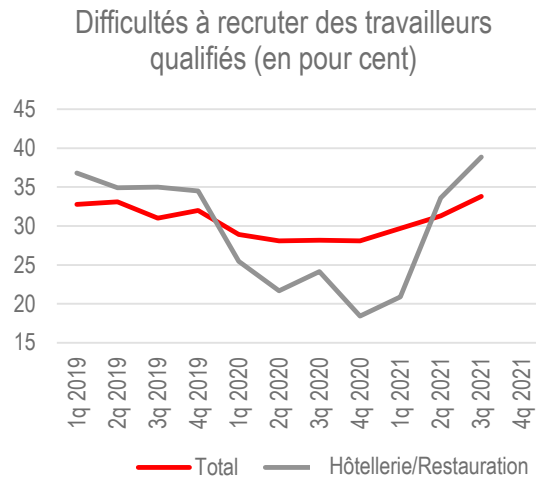
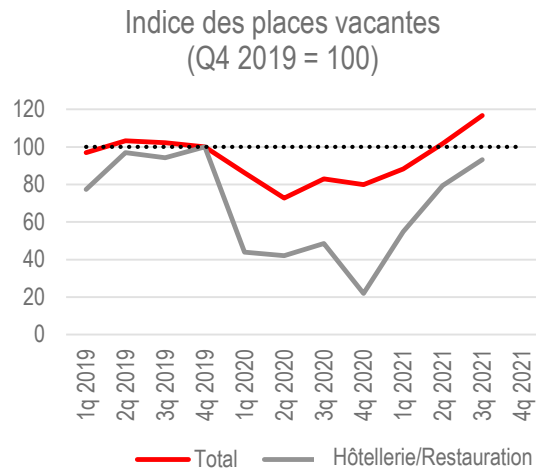
comparaison décembre 2019 / 2020 / 2021



Source: SECO



Les hauts et les bas du marché du travail



1. Diminution abrupte des offres d'emploi au premier trimestre 2020
2. Entrées dans l'AC et la RHT
Moins de changements d'emploi
Sorties vers d'autres secteurs
Sorties du marché du travail
3. Simultanément, hausse de la demande de main d'œuvre qualifiée dès le premier trimestre 2021

=> Le manque de main d'œuvre qualifiée retrouve le niveau d'avant la crise déjà au troisième trimestre 2021

Source: OFS



Droits supplémentaires aux indemnités en raison de la crise de COVID-19

Mars à août 2020:

- max. **+120 indemn. journalières**
(= 5,6 mois)

Mars à mai 2021:

- max. **+66 indemn. journalières**
(=3 mois)

Janvier à juillet 2021: transition

- max. **+260 indemn. journalières**
(= 6 mois)
- âge 60+ / ≥ 20 ans de cotisations AVS

Prolongation des délais-cadres, afin de pouvoir exploiter les prestations supplémentaires

Exemples:

La personne 1 est au chômage depuis début avril 2020, avec un droit à un maximum de 400 indemnités journalières.

- droit ordinaire jusqu'en sept. 2021
- nouveau: droit au min. jusqu'à juin 2022

La personne 2 est au chômage depuis début janvier 2021, avec un droit à 400 indemnités journalières.

- droit ordinaire jusqu'en juin 2022
- nouveau: droit au min. jusqu'à sept. 2022

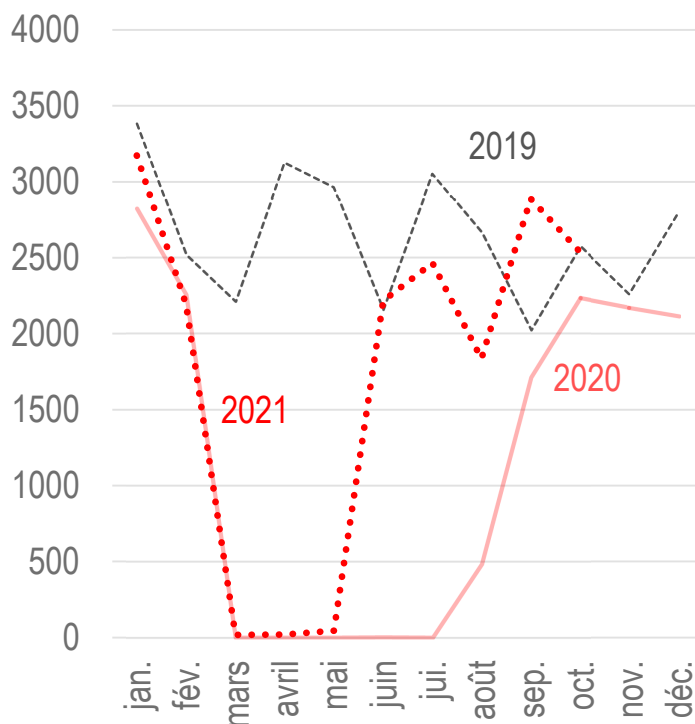
La personne 3 (âgée de 59 ans) est au chômage début sept. 2018, avec un droit à 520 indemnités journalières.

- droit ordinaire jusqu'en août 2020
- nouveau: droit au min. jusqu'à juillet 2021



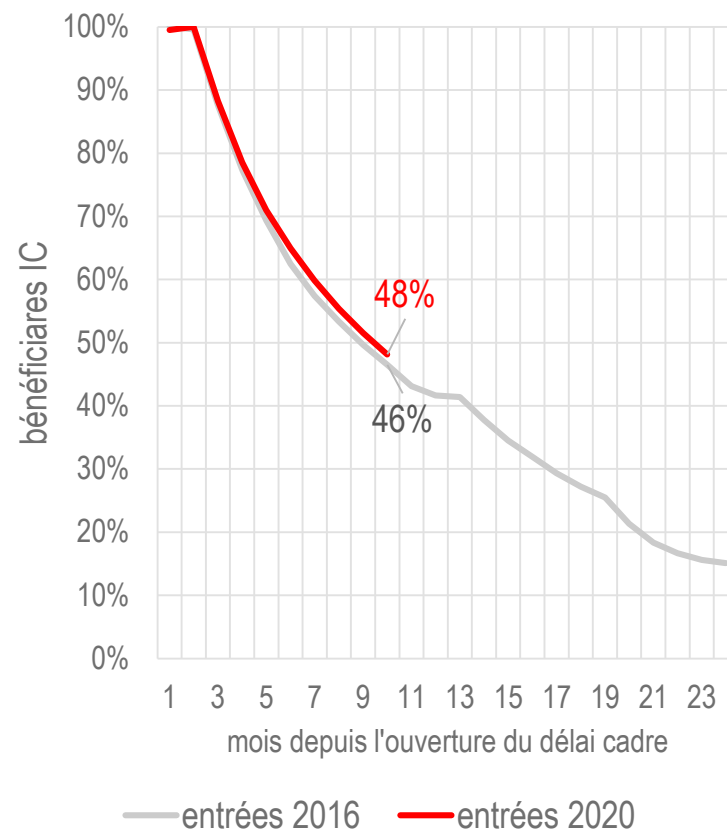
Arrivées en fin de droits pendant la crise de COVID-19

Comparaison annuelle des arrivées en fin de droits



Source: SECO

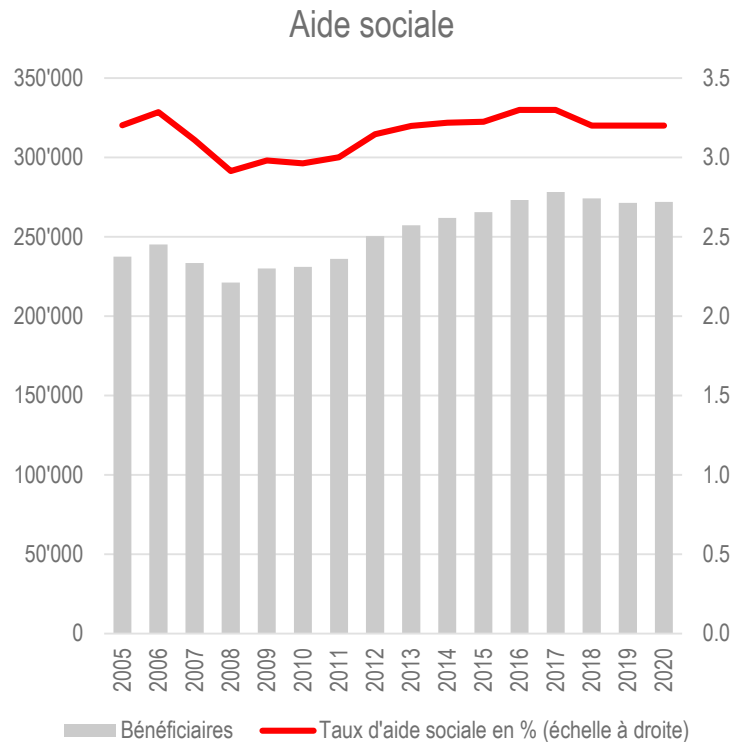
Fonction de "survie" des entrées 2016 et 2020



Source: SECO



La protection sociale était garantie

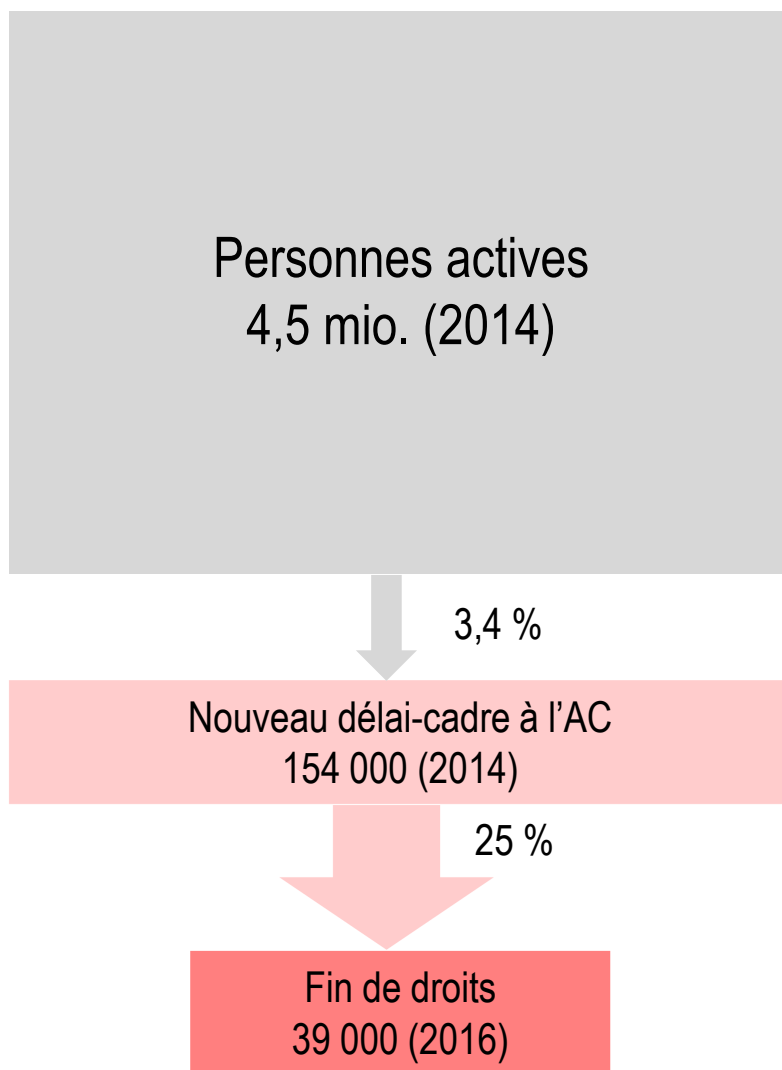


Source: OFS

- Taux d'aide sociale 2020 constant:
 - moins d'entrées de l'AC
 - plus d'entrées du domaine de l'asile
 - moins de sorties de l'aide sociale
- Monitoring CSIAS aide sociale 2021:
 - le taux d'aide sociale a tendance à diminuer
- Perspectives 2022/2023:
 - effets de rattrapage à cause des mesures de soutien élargies qui arrivent à échéance



Arrivée en fin de droits et aide sociale



39 000 arrivées en fin de droits en 2016
dont bénéficiaires de l'aide sociale:

- ~ 7 % avant de percevoir l'IC
- 8-9 % pendant la perception de l'IC
- 23-24 % juste après l'arrivée en fin de droits
- 16 % pendant la troisième année après l'arrivée en fin de droits

arrivée en fin de droits = perte de revenus
=> risque accru de dépendre de l'aide sociale

les bénéficiaires de l'aide sociale ne le sont souvent pas durablement => beaucoup d'entrées et de sorties



En conclusion

Rétrospective:

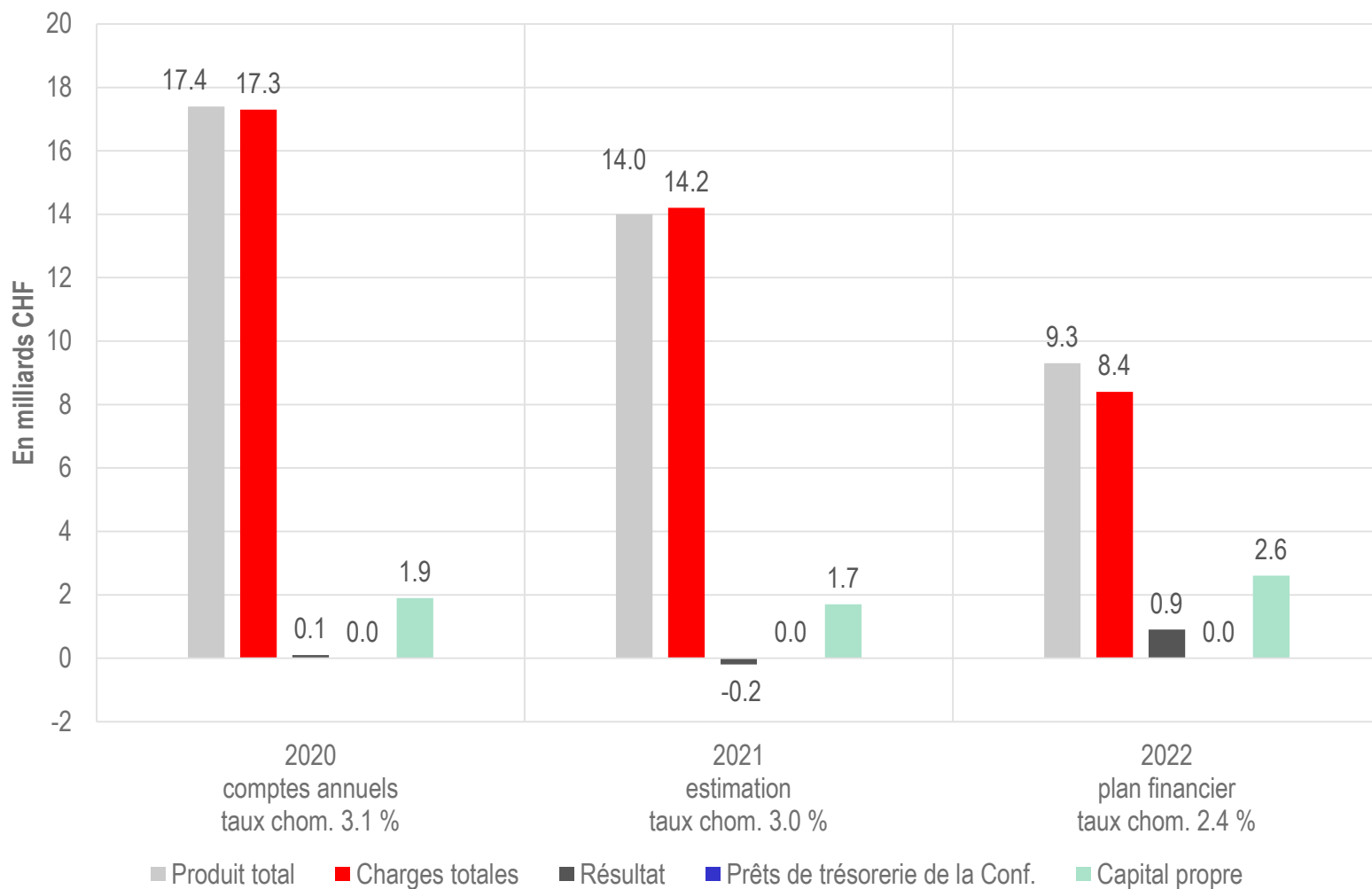
- 2021 a elle aussi été fortement marquée par la pandémie de COVID-19.
- L'indemnité en cas de RHT a été sollicitée à un niveau correspondant à la moitié de celui de 2020, mais elle a continué à jouer un rôle de stabilisateur très important.
- Le chômage et la RHT ont reculé parallèlement. Cela est un signe de l'efficacité de l'indemnité en cas de RHT.

Perspectives:

- Au début de la nouvelle année, on s'attend à une évolution conjoncturelle encore ralentie. Mais dès le printemps, la reprise devrait se poursuivre.
- Des pénuries dans le recrutement de main d'œuvre qualifiée resteront d'actualité.
- L'AC souhaite saisir les opportunités de la reprise économique qui s'annonce en soutenant activement les demandeurs d'emploi.



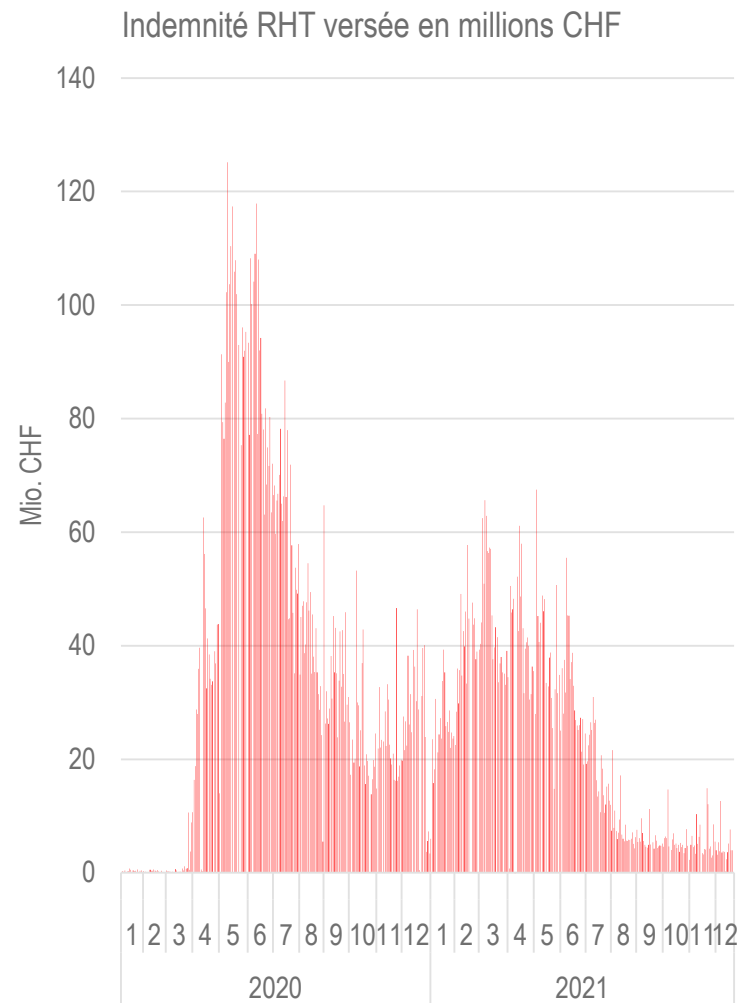
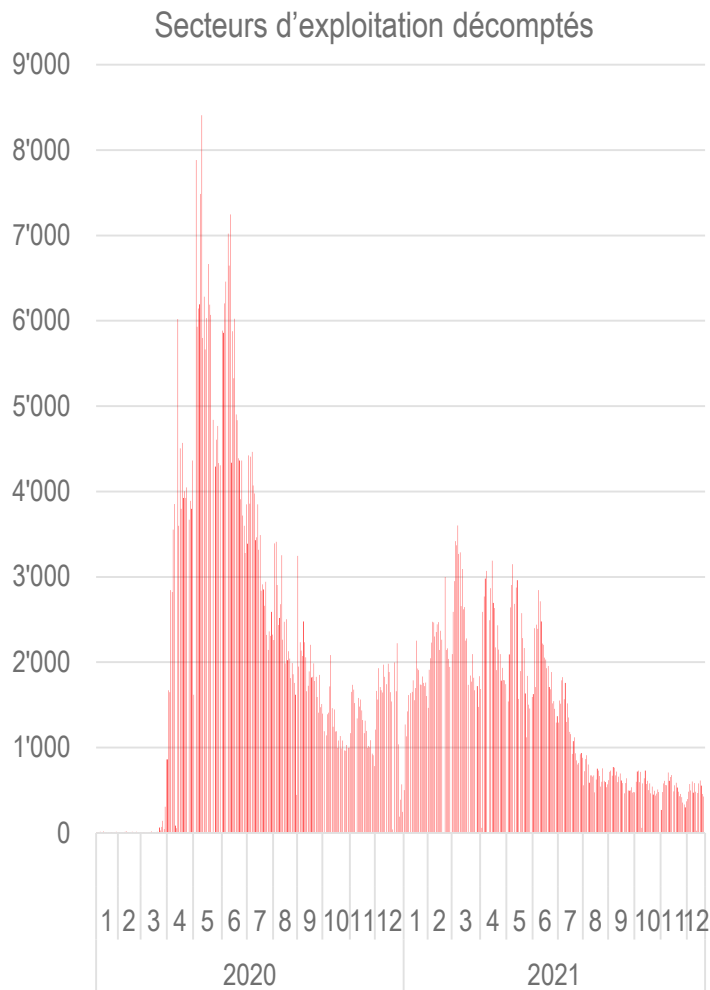
Comptes annuels AC 2021



Source: SECO



Évolution actuelle par jour des décomptes de RHT





Numérisation de l'AC

eAC: quelques chiffres concernant les eServices

(état 03.01.2022, sauf indication contraire)

Utilisateurs actifs

(les six dernières semaines)

76k

Formulaires «indications
de la personne assurée»

(depuis mars 2021)

286k

Préavis de
RHT

(depuis septembre 2020)

95k

Recherches personnelles
d'emploi saisies

(depuis avril 2020)

8,8 mio

Inscriptions ORP

(depuis juillet 2021)

78k

Demandes/décomptes
indemnité en cas de RHT

(depuis septembre 2020)

144k

Source: SECO



Procédures ordinaire vs. sommaire: différences et imprécisions

Procédure ordinaire:

- les heures perdues nettes sont multipliées pour chaque personne avec les salaires horaires
- travail administratif énorme pour les moyennes et grandes entreprises
- travail administratif énorme pour les CCh
- conséquence: durée nettement plus longue jusqu'au paiement de l'indemnité

Procédure sommaire:

- mise en corrélation des montants bruts des sommes des salaires et des heures perdues
- travail administratif fortement réduit pour toutes les entreprises
- travail administratif fortement réduit pour les CCh
- paiements rapides de l'indemnité
- le montant du paiement peut être légèrement inférieur ou supérieur au montant qui serait versé dans la procédure ordinaire

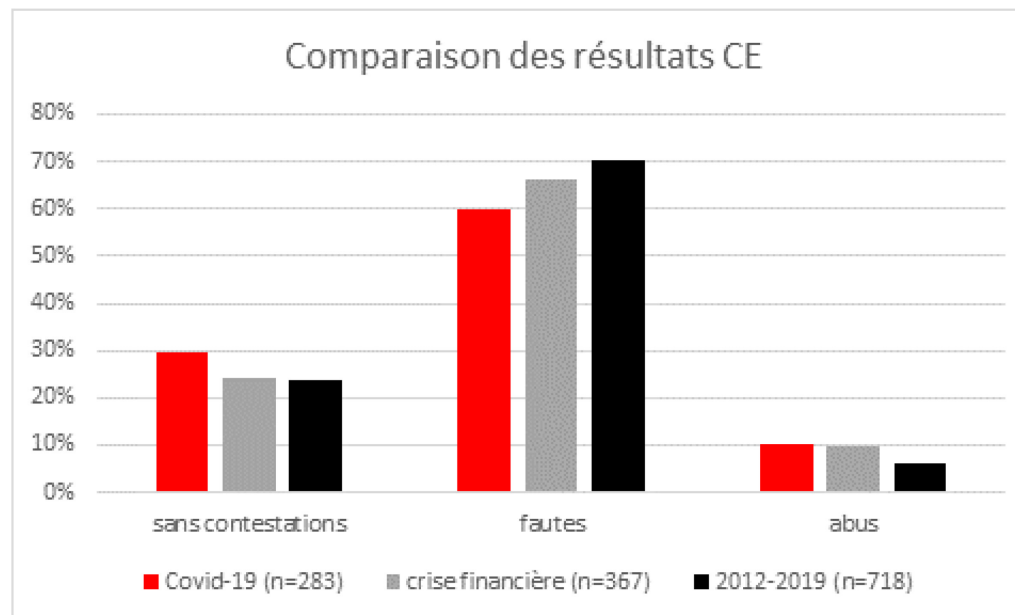


Lutte contre les abus

- Jusqu'à fin 2021, environ 370 contrôles, dont près de 283 ont été ordonnées.
- Jusqu'en été 2022, toutes les annonces d'abus doivent être traitées avec une priorité haute.
- À partir de l'été 2022: contrôles orientés sur les risques.

En cas de perception volontaire de prestations abusives (abus), la personne risque:

- l'annulation complète des prestations
- des poursuites pénales (éventuellement la prison)





Remarques finales

- Une modification de l'ordonnance est actuellement en consultation suite aux décisions du Parlement
 - Plusieurs prolongations
 - Notamment procédure sommaire jusqu'au 31 mars 2022
- En 2022 aussi, financement de l'indemnité en cas de RHT par la Confédération et pas par les assurés
- Situation sur le marché du travail globalement positive
- Pénurie de main d'œuvre qualifiée sur un marché qui fonctionne
- Perspectives bonnes pour les travailleurs
- Spirale prix/salaire plutôt peu probable en CH
- Des projets importants ont avancé malgré la pandémie
- L'exécution a été une nouvelle fois fortement mise à contribution



Merci de votre attention.

Boris Zürcher
boris.zuercher@seco.admin.ch
Direction du travail
Secrétariat d'État à l'économie
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Oliver Schärli
oliver.schaerli@seco.admin.ch
Marché du travail/Assurance-chômage
Secrétariat d'État à l'économie
Holzikofenweg 36
3003 Berne